

Sensibilisation à la protection des milieux aquatiques en région Auvergne-Rhône-Alpes

Bilan et pistes de réflexions



Association Régionale Pêche Auvergne-Rhône-Alpes
(ARPARA, Ex-URFEPPA)

Ce document propose une synthèse des moyens et méthodes, utilisés par chacune des fédérations de l'Association Régionale Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (**ARPARA, Ex-URFEFRA**), afin de sensibiliser le public sur la protection nécessaire des écosystèmes aquatiques.

Suite à un recensement et une enquête sur les pratiques départementales, cette action, qui s'inscrit dans l'axe « C » de la Convention de Partenariat et d'Objectif (CPO) 2015-2017, a également pour but d'identifier « les manques » et « besoins », et au final de mutualiser les moyens de communication et de sensibilisation à l'échelle régionale.

1. Diagnostic des méthodes et moyens de sensibilisation

Les Structures Associatives Agréées de Pêche et de Loisir (SAAPL) s'investissent depuis plus de 30 ans dans la sensibilisation aux milieux et écosystèmes aquatiques. Par la promulgation de la LEMA du 30 décembre 2006 et la loi Grenelle de l'environnement, le législateur a reconnu et renforcé le rôle prépondérant dans la mission d'éducation à l'environnement.

1.1 Les Ateliers Pêche Nature (APN)

Initialement portées par les "Ecoles de pêche", gérées par les bénévoles au niveau local, les actions de sensibilisation ont progressivement été renforcées et valorisées par les fédérations départementales avec le développement d'un concept "Ateliers Pêche Nature" (APN) marquant ainsi la place centrale de la connaissance et du respect de l'environnement la démarche d'initiation. Ces APN proposent **des activités liées à la pêche et à la sensibilisation aux milieux aquatiques où la compréhension de l'environnement est un élément majeur la démarche.**



Ces Ateliers Pêche Nature (**APN**) sont gérés par les AAPPMA et encadrés majoritairement par des bénévoles, passionnés de nature et de pêche. Ils ont pour principes essentiels :

- Le respect du poisson, dont la pêche effectuée dans les règles de l'art résulte de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques.
- La conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés.
- Le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement.
- La connaissance du rôle des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.

1.2 Les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

La pêche est un loisir où la pratique est indissociable de la compréhension et du souci de l'environnement : C'est pourquoi depuis de nombreuses années, les Structures Associatives Agréées de Pêche de Loisir (SAAPL) réalisent des actions pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement que ce soit dans le cadre scolaire ou auprès du grand public.

Aussi, les SAAPL ont su se positionner progressivement comme des interlocuteurs privilégiés dans les actions d'éducation à l'environnement et en particulier sur les thématiques abordant les milieux aquatiques.

Pour se faire, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et le réseau des SAAPL ont fortement investi dans de nouveaux moyens matériels et humains afin de mener à bien cette mission d'intérêt général confiée par le législateur dans la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques le 30 décembre 2006.

Le réseau des fédérations départementales s'est donc renforcé en recrutant et formant des agents de développement, professionnels de l'animation (diplômés du Brevet Professionnel Jeunesse et Sport « Pêche de loisir » aussi appelé BPJEPS), et en investissant dans des structures d'accueil du public ainsi que dans des outils pédagogiques.

Sur cette base, nombre de fédérations ont alors établi un PDIPN « **Pôle Départemental d'Initiation Pêche et Nature** » ou des « **Maisons départementales Pêche Nature** » (MPN). Les missions de ces structures sont notamment les suivantes, à l'égard du grand public :

- Centraliser les demandes d'information du public sur l'animation et les diriger vers les structures compétentes.
- Développer des actions d'éducation populaire de découverte de la pêche et de l'environnement en direction de différents publics : jeunes et adultes.
- En ce qui concerne les scolaires, développer le partenariat avec l'Education Nationale.
- Informer les élus et le public des réalités de la pêche de loisirs.
- Contribuer au développement du tourisme pêche (information, animation) et au développement local du territoire.

A noter que généralement, le **PDIPN** (ou la **MPN**) peut être complété par une structure mobile d'animation dont l'objectif est de rayonner sur l'ensemble du département et de faciliter l'accomplissement de ses missions. Le tableau ci-dessous récapitule les moyens humains et structures mises en œuvre, par les fédérations membres de l'ARPARA, dans le but d'éduquer et sensibiliser à la protection de l'environnement :

Fédération	Ressources humaines internes en développement	Nombre d'APN	Structuration en PDIPN / MPN	Véhicule pédagogique
Ain	1 poste	12	non	oui
Allier	1 poste	4	oui	non
Ardèche	2 postes	17	non	non
Cantal	1 poste	6	non	non
Drôme	1 poste	9	oui	oui
Isère	2 postes	8	oui	oui
Loire	2 postes	10	non	oui
Haute-Loire	2 postes	5	non	oui
Puy-de-Dôme	2 postes	6	oui	oui
Rhône	2 postes	2 (+ 3 écoles de pêche)	oui	non
Savoie	1 poste	7	non	non
Haute Savoie	En cours de recrutement	1	non	non

Selon les territoires et les relations avec les conseils départementaux, certaines fédérations (Ain, Ardèche, Cantal) profitent également des outils et structures collectives : « Ain Pêche », « Ardèche Verte », ce qui leur permet de mutualiser l'éducation à l'environnement avec d'autres structures et organisations.

Pour mener à bien ces missions, le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, ont établi avec la FNPF une convention de partenariat pour l'Education au Développement Durable venant officialiser une collaboration existante depuis de nombreuses années entre les établissements scolaires et les SAAPL.

Fortes de leurs moyens et de leurs expériences, les SAAPL, à travers la FNPF qui les représente, ont alors réalisé un **programme général d'éducation à l'environnement et au développement durable**.

Ce programme général d'éducation à l'environnement est la synthèse des grands thèmes sur lesquels les structures peuvent apporter leur expertise et proposer des interventions aussi bien au sein des établissements scolaires que dans les structures pédagogiques ou sur le terrain. Les thèmes abordés, par cycles scolaires sont les suivants (liste non exhaustive) :

- Cycle de l'eau et découverte de l'écosystème aquatique : biodiversité faune et flore, réseaux trophiques
- Découverte générale sur les poissons d'eau douce : reproduction, alimentation, chaîne alimentaire, poissons migrateurs ;
- Découverte de la faune aquatique invertébrée : pêche puis détermination des insectes, notion de polluo-sensibilité
- Les impacts humains sur le milieu aquatique : usages de l'eau, assainissement, barrages, agriculture, déforestation, etc. Prévention des risques notamment vis-à-vis de l'hydro-électricité ;
- Protéger et réhabiliter les écosystèmes, les acteurs de l'eau.

D'un point de vue matériel, les fédérations de l'ARPARA ont développé des outils propres et sont dotées de moyens pédagogiques adaptés aux différents types de public (généralement du primaire au collège). Voici à titre d'exemple une liste de supports type (quelques illustrations figurent en annexe):

Thématique abordée	supports de communication
Cycle de l'eau	Maquettes, power points
Chaîne alimentaire	Jeu de la chaîne alimentaire aquatique
Espèces (détermination, cycle de vie etc.) cycle de vie	Clés de détermination / puzzles en bois / inclusions / posters/ Aquariums, fichiers photos
Ecosystème aquatique et Biodiversité	Fresque aquatique (poster grand format) Jeux, aquariums, visites de terrain
Usages de l'eau et pollution	Visite d'une station d'épuration Animation faune aquatique et pollution
Qualité de l'eau	Tests physico-chimique de l'eau, livret pédagogique, bio indicateur
Promotion du loisir pêche	Panneaux (roller) / Simulateur de pêche

Initiation à la pêche à la ligne	Cannes et matériel de pêche / diplôme de pêche / « pass pêche »
Pêche de petites bêtes	Epuisettes, boîtes loupes, livret pédagogique

Le public scolaire est ici principalement visé : du niveau élémentaire au collège ; les séances peuvent avoir lieu directement au sein de l'établissement, soit dans le cadre d'une sortie de terrain ou bien encore dans le cadre pédagogique offert par les Maisons de la Pêche et de la Nature.

En ce qui concerne l'ARPARA, le tableau ci-dessous synthétise les actions de sensibilisation dispensées par les fédérations membres de l'ARPARA (chiffres 2015, taux de réponse 91 %) :

Nombre de demi-journées d'animation grand public	209
Nombre de personnes sensibilisées (grand public)	11610
Nombre de demi-journées d'animation « scolaire »	724
Nombre d'enfants sensibilisés	12777
Nombre d'Ateliers Pêche Nature	62

=> Au final, il apparaît que dans l'ensemble, la sensibilisation aux écosystèmes aquatiques, tout comme l'éducation et l'information générale sur l'environnement est assez bien organisée et en cours de structuration au sein des fédérations membres de l'ARPARA, avec des programmes adaptés et un cadrage national des programmes et des missions.



2. Identification des points d'amélioration

En ce qui concerne les Ateliers Pêche Nature (APN), **ces derniers sont animés par les bénévoles des AAPPMA, ce qui constitue à la fois leur originalité et leur faiblesse.** En effet, l'encadrement et le soutien des agents de développement ou d'autres partenaires permettent d'apporter aux animateurs bénévoles des APN un complément de compétences, en particulier pédagogiques. A l'instar des évolutions qu'a connu l'encadrement bénévole dans d'autres activités de loisir, le monde associatif de la pêche doit aider et accompagner ses bénévoles dans l'encadrement du public.

En effet, si les bénévoles réalisent depuis des années un travail considérable dans leurs AAPPMA, le développement des APN ces dernières années a mis en exergue les limites du bénévolat dans l'encadrement de la découverte de l'activité. Aussi, semble-t-il important de mieux accompagner ce bénévolat en vue :

- de renforcer l'image qualitative des structures associatives de la pêche auprès du public ;
- d'améliorer le niveau général d'encadrement dans l'animation et l'initiation afin d'optimiser les conditions de découverte du loisir ;

- de garantir aux initiés les conditions maximales de sécurité, pour la pratique de la pêche, et aux bénévoles qui les encadrent les réflexes de premiers secours :
- de valoriser le travail des bénévoles en reconnaissant leur compétence et en leur permettant de se former sur les techniques d'encadrement de base.

Pour se faire, les fédérations et la FNPF ont établi une charte de sécurité qui précise notamment la nécessité pour les bénévoles d'être formé sur les gestes élémentaires de sécurité et de premiers secours:

« ... lorsqu'un bénévole participe aux actions d'une association, il se crée une convention tacite d'assistance entre les deux parties. Pour les Ateliers Pêche Nature, il apparaît nécessaire que l'ensemble des bénévoles soit formé ou informé des règles de sécurité relatives aux activités dont ils ont la responsabilité. Ils devront également connaître les règles de fonctionnement des AAPPMA et avoir la compétence technique correspondante à leur activité.

Il n'existe pas d'obligation quant aux modalités de réalisation de la formation de sécurité mais il est souhaitable que le formateur ait reçu un minimum de formation en ce domaine... »

Il a donc été souligné un besoin important de formation des bénévoles encadrants les écoles de pêche/APN, que ce soit sur les aspects techniques de la pratique de la pêche mais aussi des aspects sécuritaires (PSC1, anciennement AFPS). Toutefois, il est important de tenir compte que les encadrants restent des bénévoles et que certains peuvent émettre des réticences à suivre ces formations et que les changements doivent ainsi s'opérer très progressivement de manière à ne pas rebuter les bénévoles encadrants et les décourager dans leurs tâches.

Cette difficulté à mobiliser les bénévoles, pour l'encadrement, a logiquement conduit certaines fédérations à opter pour deux solutions :

- Faire appel à des guides de pêche professionnels pour encadrer les participants, en partenariat avec la fédération et l'AAPPMA concernée. Il s'agit par exemple des cas de l'Ardèche, de la Drôme, du Puy-de-Dôme ou encore de la Savoie.
- Reprendre à la charge de la fédération, la gestion des APN et les transformer en **Ateliers Pêche Nature Fédéraux (APNF)**, sous le pilotage des salariés en charge des animations. C'est par exemple le cas de la fédération de l'Allier ou du Rhône.

D'autre part, en ce qui concerne les actions d'éducation à l'environnement (donc la sensibilisation), menées directement par les salariés des fédérations, et comme rappelé ci-avant ; la FNPF a établi depuis 2010, une convention de partenariat pour l'Education au Développement Durable avec le ministère de l'Education Nationale et le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Le Document cadre qui en découle regroupe les grandes thématiques répondant aux programmes d'enseignement de l'Education Nationale sur chaque niveau scolaire, du cours préparatoire à la 3ème, sur lesquelles les structures de la pêche de loisir peuvent apporter leurs contributions aux équipes enseignantes.

Cependant, si ce programme apporte une certaine cohérence nationale, la déclinaison et l'organisation départementale reste à la charge des fédérations et dépend donc des moyens disponibles (privés et publics).

D'un point de vue matériel, les exemples précités sont issus des initiatives locales et peuvent souffrir d'un manque de renouvellement, à défaut d'encadrement national.

Le tableau ci-dessous récapitule les forces et les faiblesses des deux grands volets Education et Sensibilisation dispensés par les SAAPL (AAPPMA et FDAAPMA) :



	Forces	Faiblesses
Ateliers Pêche Nature	Actions locales impliquant les AAPPMA.	Besoin de formation des encadrants bénévoles. Manque de bénévoles.
Actions EEDD	Conventions et programmes nationaux.	Pas d'harmonisation des supports pédagogiques (forme et contenu). Public scolaire majoritaire.

=> On constate que le public est généralement « pêcheur » ou « initié » dans le premier cas, et majoritairement scolaire dans le second cas.

Les chapitres précédents ont donc souligné les moyens développés par l'ensemble des SAAPL dans le but de sensibiliser, voire d'éduquer le public (scolaire, ou initié) à la protection des écosystèmes, notamment aquatique. Les outils utilisés font appel à du personnel, compétent et formé et sont encouragés et aidés financièrement par l'organe national, la FNPF (convention nationale sur le programme général d'éducation à l'environnement et au développement durable ; PDIPN ou MPN).

Les points d'amélioration de cette sensibilisation, outre une augmentation des moyens financiers et matériels, peuvent aussi concerner une **diversification du public** concerné et une autre approche du loisir, voire du Tourisme Pêche...

3. Pistes de travail

3.1 La communication générale

Suite à l'émergence de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ex-Union Régionale des Fédérations de Pêche de la région Rhône-Alpes (URFEPRA) s'est adaptée au nouveau périmètre, tout en rénovant son fonctionnement et en adoptant de nouveaux statuts. Ainsi la nouvelle Association Régionale des Fédérations de Pêche de la région Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a notamment désigné en son sein une commission chargée de la Communication Externe/Interne qui vise à améliorer et rénover l'image du Loisir Pêche auprès du grand public ; ce qui intègre notamment les aspects de protection et sauvegarde du patrimoine aquatique. Le programme de cette commission vise à dynamiser l'information « pêche et milieu aquatique » à un échelon régional :

- Sur le plan de la communication « Internet », il est envisagé l'émergence d'un site dédié à l'ensemble des activités de l'ARPARA et de ses fédérations qui en sont membres. En effet, bien que forte de ses 300 000 adhérents en Auvergne-Rhône-Alpes (ce qui place l'activité pêche en deuxième place après la fédération française de football...), la Pêche souffre d'une image vieillissante ou mal connue du public non initié. Adapter sa communication coïncide sur ce point avec la mutation des achats de carte de pêche vers les plateformes dématérialisées. Une place sera évidemment faite aux activités « environnementales » menées par les fédérations : actions d'éducation à l'environnement ; focus sur les opérations de restauration des milieux aquatiques, sensibilisation à la conservation des espèces patrimoniales...

- Sur le plan de la communication dite classique, par voie de presse, il est prévu l'édition (et la diffusion en format numérique) d'une lettre et/ou bulletin d'information dont les modalités (forme, contenu, fréquence, vecteur de diffusion) restent à définir. Il est évidemment question de valorisation des travaux et actions menées par l'ensemble des SAAPL de la région : travaux de restauration, valorisation des études scientifiques, sensibilisations aux espèces patrimoniales, migratrices, méconnues, etc.

Exemple de la fédération de pêche du Rhône : participation des salariés « techniques » aux Assemblées Générales des AAPPMA

Depuis quelques années, la fédération de pêche du Rhône propose, lors des assemblées générales annuelles des AAPPMA du département, d'informer et sensibiliser le public sur le fonctionnement des cours d'eau et la gestion du milieu aquatique. Via l'implication des salariés qui apportent leur expertise, il s'agit d'environ 750 personnes qui sont destinataires des messages de sensibilisation.

3.2 La sensibilisation à travers la promotion de l'activité halieutique, voire l'écotourisme halieutique

A travers la stratégie d'éducation et de développement halieutique, effectuée par la FNPF, on s'aperçoit que de nombreuses actions de sensibilisations sont mises en places, lors d'ateliers proposés à un public jeune (souvent scolaire). Cependant, au niveau de l'offre dite « Tourisme Pêche », cette fonction est placée au second plan. En effet, le tourisme est généralement articulé autour de l'activité de pêche et fait l'impasse sur la valorisation des milieux.

Hors, pour rappel, une des principales missions de l'ARPARA consiste en la valorisation du domaine piscicole régional. Entrant ainsi dans la cadre de la protection de l'environnement, il semblerait donc intéressant de créer un lien plus fort entre tourisme halieutique et sensibilisation à l'environnement. A ce titre, le concept de tourisme halieutique est, aux yeux du public, souvent trop détaché d'un rapport bénéfique à l'environnement. Hors, les SAAPL, dont l'ARPARA, participent activement à sa protection.

- Développer les parcours labellisés :

Dans le cadre du Schéma National de Développement du Loisir Pêche, la FNPF a proposé la mise en place d'une « labellisation » de parcours de pêche dans un objectif de développement d'un réseau plus adapté aux attentes actuelles. La volonté de l'ARPARA, Ex-URFEPRA est donc de favoriser l'émergence de parcours pêche labellisés dans un contexte de cohérence régionale, en commençant dans un premier temps par l'axe Rhône puis sur l'Axe Loire-Allier. Il s'agit donc de promouvoir le tourisme pêche en mutualisant les moyens sur l'ensemble du territoire de la nouvelle région.

Les parcours pêche dits « labellisés » correspondent à des sites de pêche sur lesquels des aménagements spécifiques sont réalisés selon des critères nationaux précis afin de répondre aux attentes des pratiquants. Ce sont également des outils de communication, d'animation et de valorisation touristique contribuant au développement économique local. Il existe trois types de parcours différents :

- Le parcours découverte, permettant une première approche de la pêche pour les groupes et particuliers ;
- Le parcours famille, dans le même esprit que le parcours découverte, en proposant en plus une gamme d'activités destinées à la famille ;
- Le parcours passion, pour répondre aux attentes des pêcheurs confirmés et spécialisés.



Exemple : argumentaire en faveur du projet de labellisation du site des étangs de l'Etournel (74) :

L'intérêt d'une « charte » de qualité des parcours de pêche permet d'une part de cibler un public pêcheur plus respectueux, et de l'orienter clairement sur les lieux, de manière à limiter l'impact humain sur l'environnement.

Elle permet également de mettre en place un système rendant complice le loisir pêche et la protection de l'environnement. Notamment, le label «Parcours Passion » correspond à une cible de pêcheur confirmée et bien attentive à l'environnement. C'est d'ailleurs grâce à la présence d'une population naturelle de brochets que le site dit de l'Etournel attire les pêcheurs passionnés.

Ce label a aussi pour avantage de ne nécessiter que très peu d'aménagements, de manière à conserver la naturalité du site. Enfin, l'implantation d'une signalétique d'accueil et de sensibilisation permet d'informer un maximum le public sur les espaces et espèces sensibles, voire de cadrer les conduites à tenir.

- Encourager le développement novateur d'un Tourisme pêche durable ou "écotourisme halieutique » :

Par définition, ***Le principe de l'écotourisme se décline en trois dimensions (Blamey (2001))*** : Ce tourisme doit être basé sur la nature, doit permettre une sensibilisation à l'environnement naturel ainsi que culturel et il doit être géré de manière durable.

Le concept d'**écotourisme** apparait comme une solution permettant d'adapter l'image du tourisme halieutique à la « clientèle » actuelle, mais aussi concrètement, de mieux adapter ce tourisme à la notion de durabilité. En se basant sur de nombreux exemples d'écotourisme, ou de tourisme durable adaptés à la pêche, en France et surtout à l'étranger, il est ainsi possible de trouver une solution d'intégration d'un écotourisme halieutique.

En bref, grâce à des projets écotouristiques de pêche, il est généralement possible de donner à des milieux aquatiques, grâce à leur potentiel écologique et plus précisément halieutique, la possibilité de subsister. En valorisant ainsi un site naturel, la population peut bénéficier de retombées directes et a ainsi l'opportunité de préserver son environnement direct, notamment en limitant les activités humaines impactantes. Le milieu naturel rend ici un service aux populations locales, qui en retour, lui fournissent une protection.

Malgré certaines limites sur l'aspect environnemental, il semble que le développement d'un « écotourisme halieutique », en articulant autour de la pêche un projet de valorisation environnementale, pourrait être une solution durable de développement touristique. Grâce à l'écotourisme, l'activité de pêche serait un intermédiaire de sensibilisation à l'environnement, permettant alors la protection de l'environnement et des retombées bénéfiques à la population rurale.

- Proposer des Ateliers Pêche Nature « Touristiques » :

Une déclinaison « touristique » des APN (voire chapitre 1.1) peut également être envisagée afin de toucher un public plus saisonnier et plus large, toujours selon les objectifs initiaux des APN, à savoir l'initiation à la pêche et la découverte du fonctionnement des milieux aquatiques.

Par exemple, la fédération de pêche du Cantal expérimente cette « variante » depuis 2015 et enregistre une participation croissante : « *Durant l'été 2016, la Fédération de Pêche et 7 AAPPMA du Cantal (Champs sur Tarentaine, Chaudes-Aigues, Massiac, Murat, Allanche, Pierrefort et Saint-Flour) se sont engagées dans la mise en place d'animations « Découverte et initiation à la pêche de loisir » en direction des vacanciers et des habitants des différents territoires. En partenariat avec les Offices de Tourisme (pour la promotion) et des Moniteurs guides de pêche professionnels (pour l'animation), 48 après midi « pêche » ont été proposées du 13 juillet au 31 août. Ainsi, 1052 personnes (hommes, femmes et enfants) y ont participées, soit une hausse de 43 % par rapport à 2015.* »

3.3 La sensibilisation directe, au contact du public lors de manifestations

- Evènements tous public :

Il s'agit de profiter de manifestations dites « tous publics » pour initier des non-pêcheurs et sensibiliser les personnes sur les missions de protection du milieu aquatique confiées aux associations de pêche de loisir. Sont ici notamment concernés les évènements de type « salons » ou des journées à thématique « Sport », « Nature » ou « Développement Durable ».

Retour sur la participation des SAAPL au « Tour de France » :

Le Tour de France 2016 était l'occasion d'une première participation des SAAPL à cet évènement. Il s'agissait d'une « première », en termes de taille, de visibilité et de communication auprès des pêcheurs et des non-pêcheurs. En effet, le Tour de France se veut populaire et vecteur de valorisation des territoires et du patrimoine, valeurs aussi présentes chez nombre de pêcheurs.

Outre la présence dans la caravane publicitaire, les animations dans les villes de départ et/ou d'arrivée ont fait l'objet de déploiement d'un stand « découverte de la pêche », avec initiation au lancer, pêche aimantée, simulateur, renseignements et sensibilisation.

- Manifestations et évènements autour de la pêche :

A l'instar des évènements tous public, les manifestations autour de la pratique de la pêche sont l'occasion de présenter les activités statutaires, non seulement de gestion et d'organisation de la pratique de la pêche de loisir, mais aussi des missions de protection et de sensibilisation aux milieux aquatique et à la biodiversité.

Il peut s'agir à ce titre des journées portes ouvertes des FDAAPPMA, de la Journée Nationale « Fête de la Pêche » ou encore l'organisation ou la présence des SAAPL sur des salons « Pêche », tels que le Carrefour National Pêche et Loisir ou CNPL, qui a lieu tous les ans à Cournon (63).

Bien que ces manifestations aient en premier lieu l'objectif d'attirer des pêcheurs et non pêcheurs autour de la pratique halieutique, les Fédérations Départementales de pêche et de Protection des Milieux Aquatiques y ont pour but d'expliquer leur rôle et donc de sensibiliser à l'intérêt de la sauvegarde des écosystèmes aquatiques.

Enfin, en parallèle des actions en milieu scolaire (EEDD) et des ateliers Pêche Nature, certaines fédérations (Ardèche, Cantal, Drôme, Rhône, Haute-Savoie) envisagent, sous réserve de moyens humains et financiers l'organisation de journées environnement ou de conférences axées sur les milieux et les espèces.

Il s'agit par exemple de journées visant à accompagner les enfants afin qu'ils deviennent des écocitoyens actifs et responsables, en leur faisant découvrir et en les sensibilisant à la protection de l'Environnement et à la notion de biodiversité.

Exemple de la fédération de pêche du Rhône : l'organisation de conférences « Pêche Nature ».

Dans le cadre des activités de promotion et de communication, la FDAAPPMA 69 profite de sa salle pédagogique pour organiser, sur l'hiver 2016-2017, une série de 4 conférences Pêche/Nature avec des spécialistes des milieux aquatiques et/ou de la Pêche. Pour cette première expérience, le programme était le suivant :

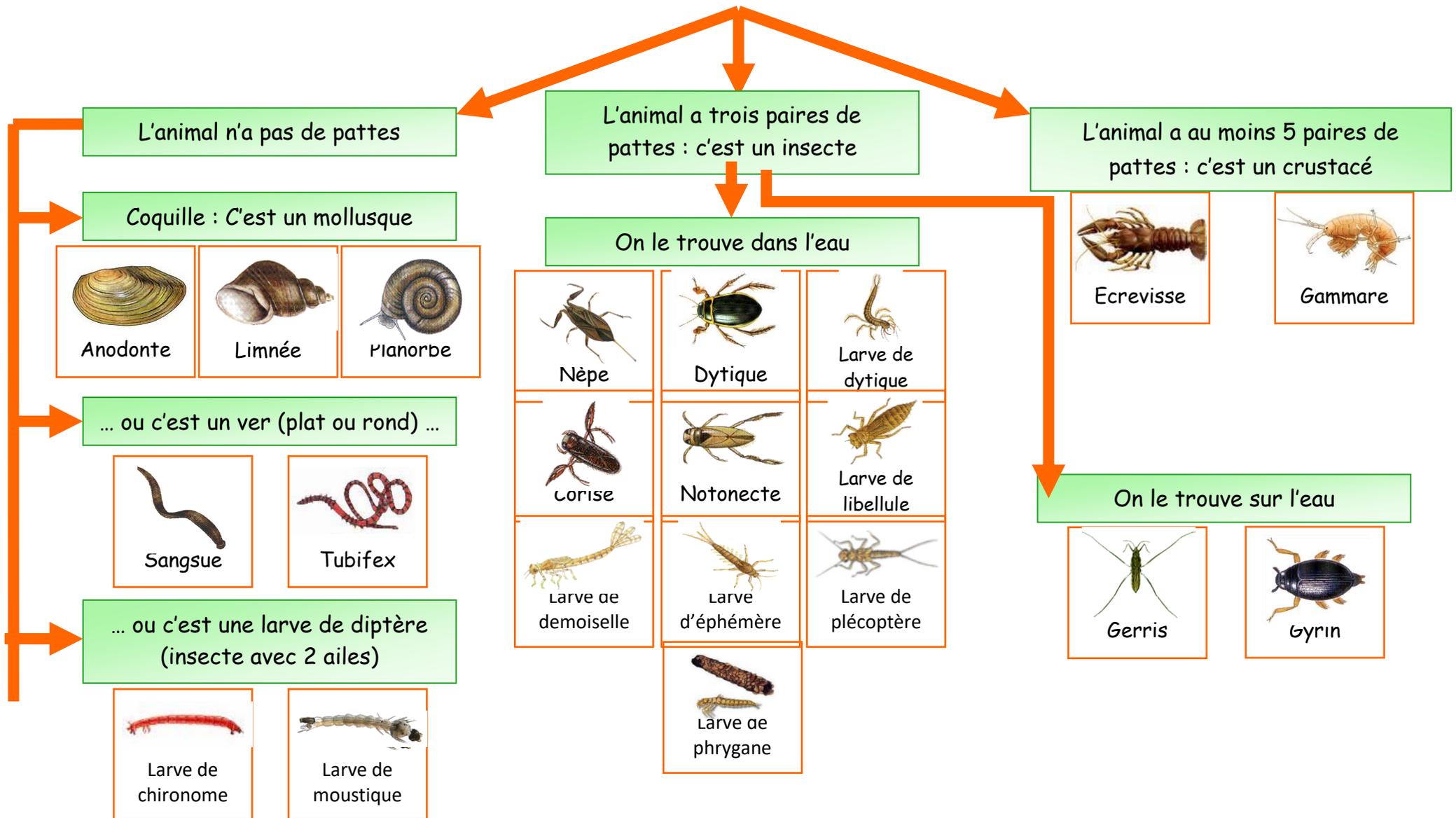
- Rémi Masson (plongeur photographe) « Sous la surface des eaux douces alpines »
- Jean-Claude TANZILLI (Guide de pêche spécialiste du Silure) et Jean-Pierre FAURE Directeur technique FD 69) « Le silure bilan de 3 décennies de suivi »
- Arnaud FILEPPI (Guide de pêche spécialiste du Brochet) « La pêche des grands brochets »
- Yannick GOUGUENHEIM (plongeur photographe) « Aux cœurs des eaux »

Annexes : Supports de Communication utilisés par les SAAPL:

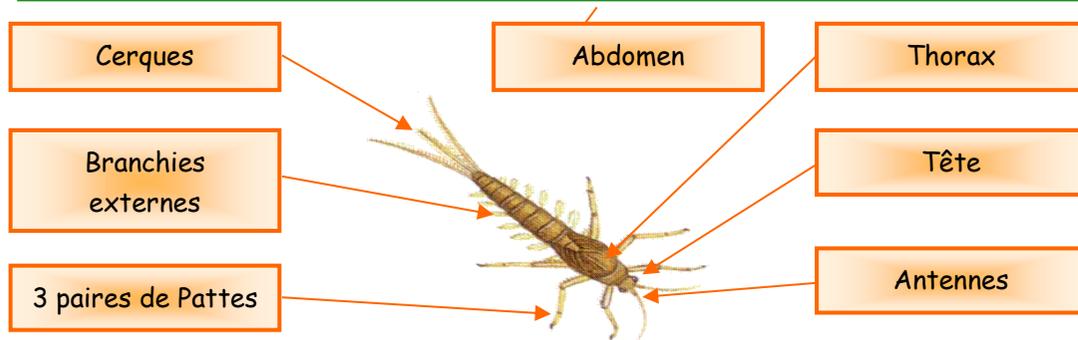
1. Livret de présentation des animations, FDAAPPMA 63
2. clé de détermination des « petites bêtes » (FDAAPPMA 26)
3. Poster les poissons d'eau douce (FDAAPPMA 69)
4. Plaquette de présentation des conférences pêche Nature (FDAAPPMA 69)

Clé de détermination de la petite faune d'eau

Pour pouvoir déterminer le nom de vos petites bêtes, commencez par compter le nombre de pattes...



Morphologie d'une larve d'insecte aquatique



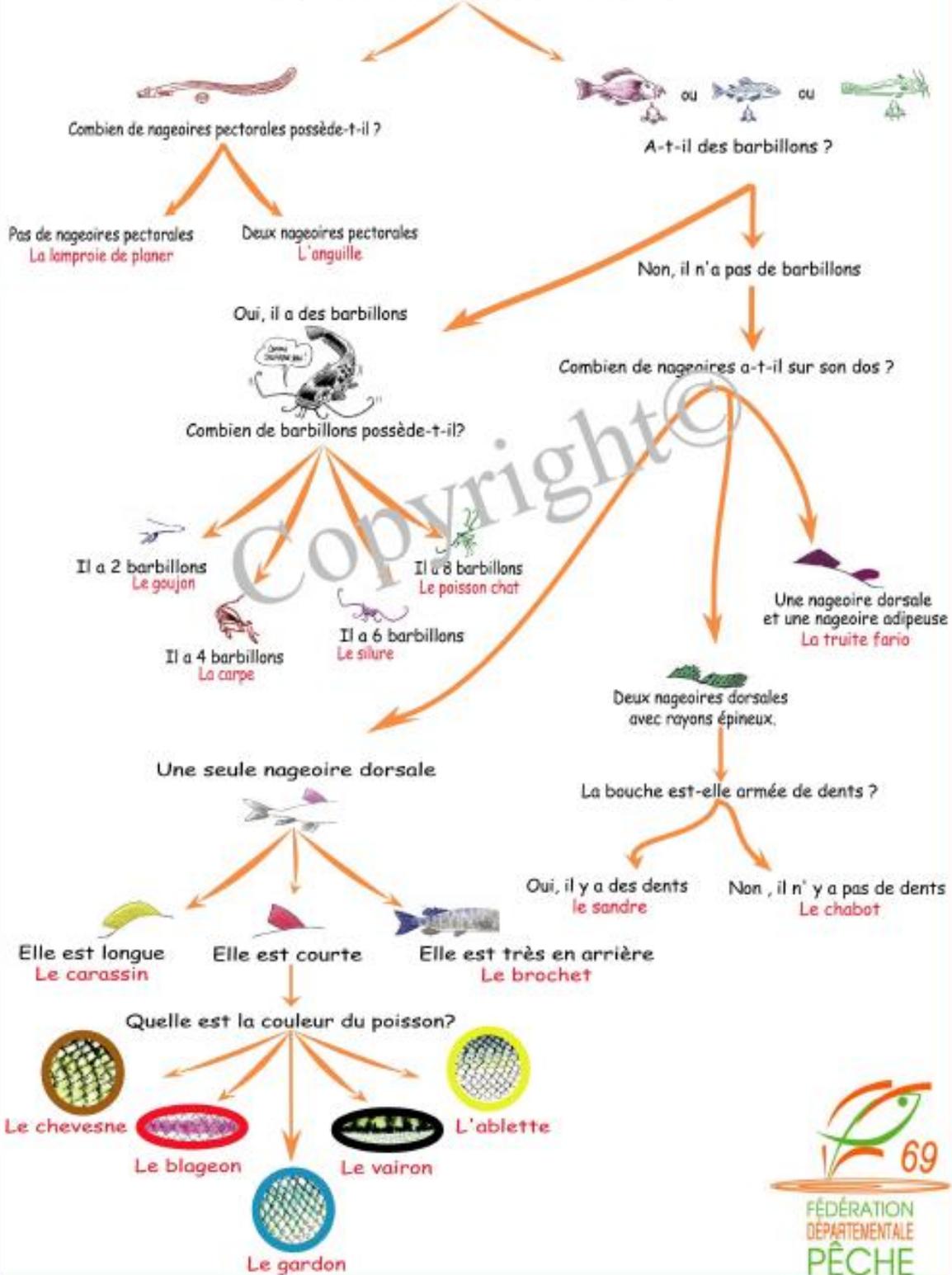
Nom	Larve de chironome	Larve de moustique	Larve de libellule	Larve d'éphémère
Larve				
Adulte				
Alimentation	Plancton végétal	Plancton végétal	Larves d'insectes petits crustacés	Larves d'insectes plancton animal

Nom	Larve de dytique	Larve de phrygane	Larve de plécoptère	Larve de demoiselle
Larve				
Adulte				
Alimentation	Larves d'insectes, petits poissons, mollusques	Algues, débris végétaux	Débris végétaux, algues	Larves d'insectes, petits crustacés

Groupes Faunistiques		Note
1	Larves de Plécoptères Larves d'Ephémères (Ecdyonuridés)	10
2	Larves de Trichoptères à fourreau	9
3	Ancylos Larves d'Ephémères Larves de Trichoptères sans fourreau	7 - 8
4	Larves de Libellules Larves de Demoiselles Nèpes Gammares Coléoptères	5 - 6
5	Aselles Notonectes Corises Limnées Sangsues	3 - 4
6	Tubifex Larves de Chironomes Larves d'Eristales Larves de Tipules	1 - 2
7	Pas d'habitants	0

Poisson, qui es-tu?

Quelle est la forme de ton poisson?



DÉCOUVRIR

CONFÉRENCE PÊCHE/NATURE

HIVER 2016/2017

Au siège de la Fédération de Pêche en salle de conférence
Venez découvrir les milieux aquatiques et/ou la pêche avec des spécialistes



Mercredi 7 Décembre 2016 à 19h

Entrée gratuite
Tout public

«Sous la surface des eaux douces alpines» Rémi MASSON

Des moeurs nocturnes du castor en passant par les impressionnants rassemblements de silures, nos eaux douces sont riches d'une faune variée et souvent surprenante. Laissez-vous glisser sous la voûte des nénuphars, dans les lînes sauvages et mystérieuses du flauve Rhône et partez à sa découverte à travers les clichés et vidéos du plongeur photographe.



Mercredi 4 Janvier 2017 à 19h

«Le silure bilan de 3 décennies de suivi» Jean-Claude TANZILLI & Jean-Pierre FAURE

Le silure reste un poisson source de nombreuses interrogations, nous vous invitons à participer à la restitution de trente années d'études sur le silure du bassin du Rhône, sa démographie, son régime alimentaire, ses déplacements. Ces données ont été récoltées par Jean-Claude Tanzilli, guide de pêche professionnel, synthétisées et complétées par notre Fédération.



Mercredi 1 Février 2017 à 19h

«La pêche des grands brochets» Arnaud FILEPPI

Venez découvrir les subtilités de la pêche du brochet avec Arnaud FILEPPI, moniteur-guide de pêche professionnel, plus de 20 ans d'expérience, spécialisé dans la pêche des très grands brochets. Des bases comportementales de ce poisson, jusqu'aux matériels modernes pour les débusquer (cannes, échosondeurs,...) il répondra à toutes vos questions.



Mercredi 8 Mars 2017 à 19h

«Aux cœurs des eaux» Yannick GOUGUENHEIM

L'association Image & Rivière, vous propose un voyage extraordinaire sous les ondes de nos fleuves, rivières, lacs et mares. Plongez avec un photographe à la rencontre des poissons, des amphibiens, et du petit peuple des rivières. Réalisé par un photographe aiglé dans le milieu naturel, les prises de vues subaquatiques n'auront plus de secrets pour vous.

UN PROJET DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE EN SAVOIE
**BÉNÉRACTION
PÊCHE**
www.federation-peche-savoie.fr

Accès: 1 allée du Levant 69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Inscription sur le site
<http://educationpeche.free.fr>

ou par tel. 06-11-15-17-17

